



Aides aux Entreprises

**Catalogue
2017-2018**

Table des matières

1- Création / Reprise d'entreprise

- Prêt d'honneur création -3ans..... 3
- Prêt d'honneur reprise 4
- Pays de la Loire Parcours entrepreneurs 5
- Pays de la Loire Prime Création..... 6

2- Projet d'investissement

- Pays de la Loire Investissement Numérique 7
- Développer l'offre d'accueil des entreprises..... 8
- Plan Industrie du futur 9
- Entreprises innovantes..... 10
- Prêt d'honneur croissance 2 à 7ans 11
- Atlantique Initiative Développement 12
- Aide à l'investissement en agroalimentaire 13
- Aide à l'investissement des industries de première transformation du bois 14

3- Développement international

- Prim'Export..... 15
- Init'Export 16

4- Commerce - Artisanat

- Pays de la Loire Commerce - Artisanat..... 17

5- Tourisme

- Offre touristique 18
- Agritourisme et œnotourisme 19
- Appel à projets Agritourisme et œnotourisme 20

6- Financements

- Pays de la Loire Participations 21
- Pays de la Loire Redéploiement 22
- Fonds Régional de Garantie Région/BPI France 23
- Fonds de garantie Artisanat – Commerce Pays de la Loire 24

7- Appel à projet

- Dispositif Résolution 25
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)..... 26

8- Divers

- Pays de la Loire Conseil 27
- Prestation d'amélioration des conditions de travail 28
- Chambres consulaires 29

1 – CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISES

PRET D'HONNEUR CRÉATION

Prêt à taux 0 de 3 000€ à 10 000€

- ▼ **Le Prêt d'Honneur Création est un prêt personnel à taux 0%, attribué au porteur de projet, d'un montant de 3 000€ à 10 000€ remboursable sur 3 ans. Il permet d'augmenter l'apport personnel lors de la création de l'entreprise. Possibilité de différé le remboursement jusqu'à 6 mois.**

Ce Prêt d'Honneur est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier préalablement complété avec l'aide des acteurs de la création, de la communauté de communes ou du comptable de l'entreprise. Le projet est présenté devant ce comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décide du montant du prêt.

Critères d'éligibilité :

- Entreprise de moins de 3 ans
- En complément d'un prêt bancaire

Contact

Initiative Loire Atlantique Sud – ILAS

Damien Fourmont
Maison de l'intercommunalité
2 rue Galilée – ZI Seiglerie 3
44270 Machecoul
Tel : 02 28 25 09 28
Mail : contact@initiative-loireatlantiquesud.fr
www.initiative-loireatlantiquesud.fr

1 – CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISES

PRET D'HONNEUR REPRISE

Prêt à taux 0 de 5 000€ à 60 000€

- ▼ **Le Prêt d'Honneur Reprise est un prêt personnel à taux 0%, attribué au porteur de projet, d'un montant de 5 000€ à 60 000€ remboursable sur 5 ans. Il permet d'augmenter l'apport personnel lors de la reprise de l'entreprise. Possibilité de différé le remboursement jusqu'à 6 mois.**

Ce Prêt d'Honneur est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier préalablement complété avec l'aide des acteurs de la création, de la communauté de communes ou du comptable de l'entreprise. Le projet est présenté devant ce comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décide du montant du prêt.

Critères d'éligibilité :

- Demande de moins de 3 ans après la reprise d'entreprise
- En complément d'un prêt bancaire

Contact

Initiative Loire Atlantique Sud – ILAS

Damien Fourmont
 Maison de l'intercommunalité
 2 rue Galilée – ZI Seiglerie 3
 44270 Machecoul
 Tel : 02 28 25 09 28
 Mail : contact@initiative-loireatlantiquesud.fr
www.initiative-loireatlantiquesud.fr

1 – CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISES

PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR

Prêt à taux 0

- ▼ **Ce dispositif permet de créer ou reprendre une entreprise en étant accompagné pendant 3 ans. Il aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise, à la structuration financière et au démarrage de l'activité.**

Critères d'éligibilité :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plusieurs mois
- La création d'entreprise est une réponse à une recherche d'insertion professionnelle (création de son propre emploi)
- Pas d'expérience en entrepreneuriat
- Pas ou peu d'apport financier

Contact

Boutique de Gestion pour Entreprendre Atlantique-Vendée

Tel : 02 72 56 80 23

Mail : contact@bge-atlantiquevendee.com

Ou votre pôle emploi

1 – CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISES

PAYS DE LA LOIRE PRIME CRÉATION

Subvention de 3 000€ à 15 000€

- ▼ **Cette subvention concerne deux types de projets de création d'entreprise :**
- Les projets considérés comme sous-financés**, en particulier les projets dont les besoins en investissement sont importants, et les projets dont les besoins en trésorerie sont importants en phase de démarrage. Subvention de 3 000€ à 15 000€ maximum.
 - Les projets créateurs d'emploi**. Le dirigeant doit s'engager à créer au moins un emploi dans l'année de démarrage d'activité. Subvention forfaitaire de 5 000€.

Critères d'éligibilité :

- Tous secteur d'activité (sauf activités agricoles, d'intermédiation bancaire et immobilière, professions libérales réglementées)
- Plan de financement plancher de 40 000€
- Obligation d'obtenir au préalable un prêt d'honneur ou une garantie bancaire
- Entreprise de 2 ans maximum pour les projets sous-financés et de 12 mois maximum pour les entreprises créatrices d'emplois

Contact

C'est l'association de prêt d'honneur ou l'organisme de garantie bancaire qui a accompagné l'entreprise qui envoie la demande du créateur à la Région (via un extranet).

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT NUMERIQUE

Subvention de 50 % du montant HT des coûts éligibles, ces derniers devant au minimum atteindre 5 000 € HT. L'aide régionale est plafonnée à 15 000 €.

- ▼ **Cette aide a principalement pour objet d'aider les TPE et les PME à se doter de solutions numériques innovantes et à forte valeur ajoutée pour favoriser leur modernisation et améliorer leur compétitivité.**

Critères d'éligibilité :

- Entreprise de moins de 50 salariés
- Chiffre d'affaires n'excédant pas 10 millions d'euros
- Situation financière saine et être à jour des obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires.
- Investissement qui doit s'intégrer dans une démarche stratégique

Dépenses éligibles :

- les coûts d'acquisition,
- les frais d'installation des logiciels,
- les coûts de maintenance et d'abonnement pour une durée maximale d'un an,
- les frais de formation liés à l'intégration des logiciels acquis (sauf s'ils sont pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé - OPCA).

A noter que les équipements matériels comme les ordinateurs sont exclus du champ d'application de ce dispositif ainsi que l'achat de logiciels simples ou les frais afférant à la conception d'un site internet.

Contact

Région Pays de la Loire

Demande en ligne sur : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/action-economique/actu-detaillee/n/pays-de-la-loire-investissement-numerique/>

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Subvention directe. L'aide est plafonnée à 65 000 €.

- ▼ **Cette aide vise à développer l'offre d'accueil des entreprises en lien avec les usages numériques : développer une offre foncière et immobilière des espaces dédiés à l'activité économique.**

Critères d'éligibilités :

- Création / Développement d'espaces d'accueil et de travail, de type incubateurs, maisons de l'économie, ateliers-relais
- Projets visant à faciliter l'accessibilité numérique pour les activités tertiaires
- Développement d'une offre autour du télétravail
- Création / Développement d'espaces partagés de travail ou de tiers-lieux
- Développement des usages du numérique à destination des entreprises
- Etudes, animation et communication liées aux actions éligibles

Dépenses éligibles :

- Travaux, équipements
- Investissements immatériels
- Prestations externes de services et fournitures
- Frais de personnel

Contact

Pays du Vignoble de Nantes

Stéphanie ARNAUD
 Chargée de mission Leader
 SCoT et Pays du Vignoble Nantais
 Tel : 02 40 36 09 10
<http://www.vignoble-nantais.eu>

PLAN INDUSTRIE DU FUTUR

Subvention, prêt, avance remboursable, garantie... ensemble de solutions de soutien à la carte

▼ Programme incitatif de modernisation individualisée pour les PME avec un ensemble de solutions soutien « à la carte »

- **Phase de diagnostic/faisabilité** : Plancher de dépense à 4 000€ HT, subvention jusqu'à hauteur de 80% avec un plafond à 23 000€
- **Phase d'intégration et de test** : Aide Régionale sous forme de prêt, avance remboursable et subvention (mix possible) avec un Equivalent-Subvention Brut de 40 000€ maximum
- **Phase de déploiement opérationnel** : de prêt, avance remboursable, garantie ou fonds propres

Critères d'éligibilité :

- Entreprises exerçant majoritairement une activité de production (artisanat de production, industrie)
- PME et exceptionnellement, entreprises de taille intermédiaire (ETI) jusqu'à 2 000 salariés justifiant de manière précise de l'incitativité d'une aide publique.

Dépenses éligibles :

- Concerne toute opération de modernisation d'un outil/process de production, dont par exemple :
 - l'automatisation : robotique/robotique, lignes « intelligentes »,
 - l'organisation industrielle : gestion des flux et de la supply chain, qualité, traçabilité,
 - l'optimisation des consommations de matières et de fluides, dont l'énergie,
 - les procédés avancés de production : fabrication additive, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces et thermiques avancés, contrôle non destructif, mise en œuvre des matériaux composites, métrologie en ligne
 - la numérisation : technologies immersives (réalité virtuelle et augmentée), digitalisation 3D, gestion des données (block chain, big data), intelligence artificielle, Internet des objets,
 - la qualité produit : sécurité process/produit, fiabilité, reproductibilité, augmentation des fonctionnalités
 - l'opérateur du futur : adaptation des compétences, environnement et ergonomie de travail, réduction de la pénibilité.

Contact

Agence Régionale des Pays de la Loire

Michel Bertrand
Responsable de Développement
Tel : 06 87 71 11 71
m.bertrand@agence-paysdelaloire.fr

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

ENTREPRISES INNOVANTES

Subvention directe. L'aide est plafonnée à 50 000 €.

- ▼ **Cette aide vise à accompagner le développement des entreprises innovantes pour le territoire du Pays du Vignoble Nantais.**

Critères d'éligibilité :

- Projets de création et de développement d'entreprises innovantes, s'appuyant sur les ressources du territoire et contribuant au développement économique, social et environnemental dans des filières porteuses pour le territoire (exemple : diversification agricole, développement des TIC, énergie, mobilités, prévention des déchets,...)
- Projets justifiant d'un accompagnement en amont par une structure publique ou un organisme reconnu de droit public

Bénéficiaires :

- Très petites entreprises et microentreprises
- Association loi 1901 exerçant une activité dans le secteur concurrentiel
- Groupement d'intérêt économique

Dépenses éligibles :

- Prestations externes de services et de fournitures
- Dépenses de recherche et développement, y compris frais liés aux brevets et logiciels
- Location ou acquisition de matériels et d'équipements
- Frais de personnel

Contact

Pays du Vignoble de Nantes

Stéphanie ARNAUD
 Chargée de mission Leader
 SCoT et Pays du Vignoble Nantais
 Tel : 02 40 36 09 10
<http://www.vignoble-nantais.eu>

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

PRET D'HONNEUR CROISSANCE

Prêt à taux 0 de 20 000€ maximum, remboursable sur 5 ans maximum

- ▼ **Le prêt d'honneur croissance est un financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise, d'accroître, de diversifier, ou de moderniser son activité ou son organisation.**

Critères d'éligibilité :

- Entreprise entre **2 et 7 ans** d'existence.
- Entreprise de **moins de 20 ETP**
- Entreprise en développement
- L'entreprise s'engage à créer au moins 1 emploi dans les 12 mois du projet (et quel que soit l'emploi : temps partiel, apprenti...).

Projets éligibles :

- Conquête de nouveaux marchés
- Acquisition de nouveaux équipements
- Lancements de nouveaux produits/services, diversification
- Embauche de personne
- Développement commercial
- Augmentation du BFR due à la croissance
- Acquisition d'un nouveau référentiel métier

Contact

Initiative Loire Atlantique Sud – ILAS

Damien Fourmont
Maison de l'intercommunalité
2 rue Galilée – ZI Seiglerie 3
44270 Machecoul
Tel : 02 28 25 09 28
Mail : contact@initiative-loireatlantiquesud.fr

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

ATLANTIQUE INITIATIVE DEVELOPPEMENT

Avance remboursable sur 2 à 4 ans, à taux 0, de 15 000 € à 40 000 €

- ▼ **Ce dispositif permet de soutenir financièrement les PME/PMI dans leurs projets de développement. Il s'accompagne d'une mise à disposition de compétences qualifiées selon les besoins exprimés.**

Critères d'éligibilité :

- Entreprise industrielle et de service de moins de 250 salariés avec au moins 2 ans d'activité
- Cofinancement bancaire

Projets éligibles :

- Besoin de trésorerie liée à un investissement
- BRF de croissance
- Stocks
- Recrutements
- Dépenses de communication
- Développement commercial
- Participation aux foires et salons
- ...

Contact

CCI Nantes-St Nazaire

Gaëlle Saint-Drenant

Tél : 02 40 44 63 09

Mail : gaelle.saint-drenant@paysdelaloire.cci.fr

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

AIDE À L'INVESTISSEMENT EN AGROALIMENTAIRE

Aide de 10 à 40% selon la taille de l'entreprise. Plafond de l'aide à 1 200 000€

- ▼ **L'aide Régionale à l'investissement en faveur des industries agro-alimentaires vise à accompagner leur modernisation et à ancrer les productions agricoles et leur transformation sur le territoire régional.**

Bénéficiaires :

- Petite et moyenne entreprises : moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de CA annuel ou bilan inférieur à 43 M€.
- Entreprises dites « médianes » : entre 250 et 750 salariés ou font le chiffres d'affaires est compris entre 50 M€ et 200M€
- Entreprises de plus de 750 salariés et de plus de 200 M€ de CA

Dépenses éligibles :

- Investissement productif neuf (matériel et équipement) de transformation, conditionnement et stockage de produits alimentaires
- les travaux liés au bâtiment, sous conditions.

Contact

Région Pays de la Loire

<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/publications/actu-detaillee/n/aide-regionale-a-linvestissement-des-industries-agro-alimentaires-ariaa/>

2 – PROJET D'INVESTISSEMENT

AIDE A L'INVESTISSEMENT DES INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS

Subvention plafonnée à 400 000€

- ▼ **L'aide Régionale à l'investissement en faveur des industries de première transformation du bois vise à accompagner la modernisation de ces entreprises et favoriser l'ancrage de la filière bois sur le territoire régional**

Critères d'éligibilité :

- Entreprises de première transformation du bois d'œuvre
- Entreprise de moins de 50 salariés et ayant un chiffre d'affaires de moins de 10 millions d'euros

Dépenses éligibles :

- Programmes triennaux d'investissements productifs
- Bâtiments, équipements, matériel à l'exclusion des matériels roulants, d'occasion, des équipements de renouvellement à l'identique, des terrains et des locaux administratifs

Contact

Région Pays de la Loire

Direction de l'Action Economique,
02 28 20 56 25

3- DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PRIM' EXPORT

Subvention avec un plafond de 10 000€ HT dans la limite de 3 actions commerciales par an.

- ▼ **La Région des Pays de la Loire apporte un soutien financier aux entreprises dans le cadre de leur participation à un salon professionnel, une mini exposition ou une mission de prospection commerciale à l'étranger.**

Bénéficiaires :

- PME dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région,
- TPE dont l'activité relève du secteur industriel ou des services qualifiés à la production industrielle, quelle que soit leur filière de rattachement, dès lors qu'elles présentent un effectif de 1 à 20 salariés sur leur dernière liasse fiscale.

Dépenses éligibles :

- Le devis correspondant à la livraison d'un stand clé en main sur un pavillon collectif à l'occasion d'un salon professionnel dans la limite de 15 m².
- Le devis en vue de l'organisation d'une mission de prospection commerciale ou d'une mini-exposition réalisée à l'étranger.

Contact

Région Pays de la Loire

Direction des Affaires Internationales
 Béatrice MOUDEN
 02 28 20 61 64
viaexport@paysdelaloire.fr

3- DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

INIT' EXPORT

Subvention correspondant à 50% des dépenses éligibles HT.

Attribué une fois par année civile d'un montant de 2 000€ maximum

- ▼ **La Région des Pays de la Loire apporte un soutien financier aux entreprises pour se doter des outils de communication et/ou marketing indispensables à leur développement international.**

Bénéficiaires :

- PME dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région,
- TPE dont l'activité relève du secteur industriel ou des services qualifiés à la production industrielle, quelle que soit leur filière de rattachement, dès lors qu'elles présentent un effectif de 1 à 20 salariés sur leur dernière liasse fiscale.

Dépenses éligibles :

Les dépenses de communication et/ou de marketing peuvent être prises en charge dès lors qu'elles sont en lien avec une démarche de prospection commerciale à l'étranger. A titre d'exemple, cela peut concerner les postes de dépense suivants :

- Analyse marketing
- Conception et référencement d'un site internet en langues étrangères
- Adaptation de produits aux normes du pays cible,
- Traduction de plaquettes de communication, etc.

Contact

Région Pays de la Loire

Sylvie GEFFROY
02 28 20 56 21

3- COMMERCE / ARTISANAT

PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT

Subvention de 30% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT (elles doivent représenter un minimum de 10 000 € HT et un maximum de 75 000 € HT) soit une subvention de 3 000€ à 22 500€

- ▼ **Les projets soutenus sont des projets dont la viabilité économique a été démontrée. Le soutien accordé varie en fonction du degré de maturité du projet (commerce en création ou en développement) et du niveau de fragilité commerciale de la commune éligible.**

Critères d'éligibilité :

- Commerces alimentaires spécialisés (boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, poissonnerie,...), alimentations générales, supérettes, commerces alimentaires sur éventaires et marchés, tabac-presses
- Café restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, ou exerçant une activité complémentaire (épicerie, point de poste, dépôt de pain) et ayant un caractère permanent (10 mois et 5 jours semaines au minimum)
- De manière générale, les activités concourants à favoriser la revitalisation commerciale des territoires ruraux : salon de coiffure, institut de beauté, fleuriste, station-service, garage automobile.
- Maintien du seul ou dernier commerce de son secteur d'activité dans sa commune
- **Commerce situé sur les communes de Barbechat, La Boissière du Doré, La Regrippière, La Remaudière, Le Pallet, Mouzillon**

Bénéficiaires :

- Entreprise de moins de 10 salariés
- CA de moins de 1 000 000€ HT
- Surface de vente de moins de 400m²
- Entreprise autonome c'est-à-dire non détenue à plus de 25% du capital par une autre entreprise

Les dépenses éligibles :

- travaux d'aménagement intérieurs relatifs à la modernisation des locaux d'activités (façades et vitrine incluses),
- la mise aux normes et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite, acquisition de matériels professionnels neufs
- Véhicules de tournée alimentaire et leur aménagement

Contact

Région Pays de la Loire

02.28.20.52.14

artisanat-commerce@paysdelaloire.fr

4 – TOURISME

OFFRE TOURISTIQUE

Subvention directe. L'aide est plafonnée à 40 000 €.

- ▼ **Cette aide vise à accompagner le développement d'une offre touristique structurée à l'échelle du territoire, de qualité et accessible à tous.**

Projets éligibles :

- Création, développement ou amélioration :
 - D'équipements touristiques
 - De nouveaux programmes d'animations touristiques et de nouveaux produits touristiques y compris produits intégrés favorisant les séjours clés en main
 - D'offres touristiques, notamment les hébergement et sites de visite
 - De l'offre de tourisme vert, en lien avec l'offre de randonnée
 - D'actions collectives de promotion et de valorisation auprès des cibles touristiques des produits en s'appuyant notamment sur les signes de qualité existants

Critères d'éligibilités :

- Entreprises du tourisme (TPE ou PME) / Collectivité locales / Association loi 1901
- Offres touristiques inscrites ou prévoyant de s'inscrire dans la charte qualité d'un label ou d'un marque.
- Engagement du bénéficiaire à travailler avec l'office du tourisme du Vignoble de Nantes pendant la durée de la convention LEADER (2014-2020)

Dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles :
 - Prestations externes de services
 - Frais de personnel
- Dépenses matérielles :
 - Achat et implantation d'équipements, aménagements, signalétique
 - Travaux

Contact

Pays du Vignoble de Nantes

Stéphanie ARNAUD
 Chargée de mission Leader
 SCoT et Pays du Vignoble Nantais
 Tel : 02 40 36 09 10
<http://www.vignoble-nantais.eu>

4 – TOURISME

AGRITOURISME ET ŒNOTOURISME

Subvention directe. L'aide est plafonnée à 30 000 €.

- ▼ **Cette aide vise à accompagner la diversification de l'économie agricole en vue de développer l'agritourisme, l'œnotourisme et les activités non agricoles sur les exploitations.**

Critères d'éligibilité :

- Membres d'un ménage agricole
- Offres touristiques inscrites ou prévoyant de s'inscrire dans la charte qualité d'un label ou d'un marque.
- Engagement du bénéficiaire à travailler avec l'office du tourisme du Vignoble de Nantes pendant la durée de la convention LEADER (2014-2020)

Dépenses éligibles :

- Pour la création ou le développement d'une activité de diversification :
 - Prestation externes immatérielles pour le développement du projet de diversification
 - Acquisition, location de locaux, d'équipements, de matériels et matériaux
 - Travaux de création / extension / réhabilitation de bâtiments
 - Dépenses d'aménagements extérieurs (accès, travaux paysagers, signalétique)

Contact

Pays du Vignoble de Nantes

Stéphanie ARNAUD
 Chargée de mission Leader
 SCoT et Pays du Vignoble Nantais
 Tel : 02 40 36 09 10
<http://www.vignoble-nantais.eu>

4 – TOURISME

APPEL A PROJET AGRITOURISME ET OENOTOURISME

Subvention du 30% du montant prévisionnel d'investissement. Avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000€ et un plafond de 150 000€ HT

- ▼ **Cet appel à projets vise à aider les professionnels agricoles et viticoles à moderniser leurs installations d'accueil touristique ou à créer de nouveaux aménagements spécifiques**

Critères d'éligibilité :

- Adhésion à un réseau national touristique pour un projet agritouristique
- Engagement dans la démarche d'accueil des « caves touristiques du Vignoble de Loire »

Bénéficiaires :

- Exploitants agricoles cotisants à la MSA pour les projets agritouristiques adossés à leur activité agricole
 - Aux exploitants viticoles en activité, pour les projets oenotouristiques
- *Personnes physiques ou personnes morales de droit privé*

Dépenses éligibles :

- Espaces dédiés à l'accueil des visiteurs et à la découverte du patrimoine agricoles et viticole local
- Hébergements à proximité directe de l'activité agricole ou viticole, avec un niveau de confort deux étoiles
- Salles de restauration, cuisines professionnelles et chambres froides
- Espace de ventes directes. Ces investissements seront pris en compte s'ils sont complémentaires d'un autre investissement lié au développement de l'offre touristique de l'exploitation agricole
- Espaces extérieurs d'accueil touristique

Durée de l'appel à projet

Ouvert du 3 avril 2017 au 3 avril 2020. Ces projets devront être réalisés dans un délais maximum de 4 ans à compter de la signature de la convention.

Contact

Région des Pays de la Loire

Toursime@paysdelaloire.fr
02.28.20.51.41

5- FINANCEMENT

PAYS DE LOIRE PARTICIPATIONS

Prises de participation qui varient de 100 000 à 500 000 € avec un montant moyen de 190 000 €.

- ▼ **SAS créée en 2011 avec la Région. Il s'agit d'intervenir en co-investissement aux côtés d'autres acteurs de la place financière, auprès de PME régionales qui ont un projet de développement innovant ou d'amélioration de leur compétitivité et qui peinent à trouver les financements nécessaires**

Critères d'éligibilité :

- Entreprises jusqu'à 250 salariés

Contact

Région des Pays de la Loire

Direction Entreprises et innovation

02 28 20 56 00

dei@paysdelaloire.fr

5- FINANCEMENT

PAYS DE LA LOIRE REDEPLOIEMENT

Prêt de 200 000€ à 2 000 000€ remboursable en 4ans après un différé de remboursement du capital de 3ans au minimum au taux de 2.03%.

- ▼ **Des interventions de la Région sur mesure en facilitant l'accès au financement en partageant le risque avec les banques**

Critères d'éligibilité :

- En complément d'un prêt bancaire
- Entreprises de production de biens ou de services à l'industrie et du secteur du BTP :
 - performantes et bien gérées,
 - disposant de compétences métiers fortes
 - pouvant présenter un caractère stratégique
 - et en capacité de s'engager sur un projet de développement à moyen terme

Contact

Région des Pays de la Loire

Direction Entreprises et innovation

02 28 20 56 00

dei@paysdelaloire.fr

FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE RÉGION/BPI FRANCE

Garantie à hauteur de 35% du montant du prêt en abondement de la garantie accordée par OSEO. Plafond total de la garantie 70% sur un montant maximal d'encours de crédit de 1 500 000€

▼ Garantie de la Région et BPI France pour faciliter la reprise d'entreprise.

Projets éligibles :

- Projets de reprise / transmission d'entreprise par rachat de parts sociales et de fonds de commerce
- Projet de développement à l'international
- Programmes d'investissement liés à l'innovation ou au développement technologiques
- Opération de renforcement de la structure financière dont PDL redéploiement
- Les projets de création, transmission, modernisation de navires

Critères d'éligibilité :

- PME
- Entreprises de production de biens ou de services à l'industrie et du secteur du BTP :
 - performantes et bien gérées,
 - disposant de compétences métiers fortes
 - pouvant présenter un caractère stratégique
 - et en capacité de s'engager sur un projet de développement à moyen terme

Contact

Dossier présenté à la BPI France par l'établissement bancaire, l'instruction est réalisée par la BPI France et une codécision Région/BPI France.

FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT-COMMERCE

Garantie à hauteur de 35% d'un montant maximal d'encours de crédit de 150 000€

- ▼ Garantie de la Région pour favoriser l'accès aux financements bancaires pour les artisans et les commerces de proximité.

Projets éligibles :

- les opérations de reprise / transmission d'entreprise,
- les projets de développement d'entreprise,
- les opérations de crédit-vendeur dans les cas de cession de Fonds de commerce,
- les projets de financement à court terme ayant pour objectif le renforcement de la trésorerie de l'entreprise,
- les projets d'investissement des entreprises souhaitant intégrer le développement durable dans leur activité et renouveler leur outil productif en tenant compte du respect de l'environnement et des économies d'énergie.

Critères d'éligibilité :

- Les entreprises artisanales et les commerces de proximité de moins de 50 salariés

Contact

Dossier présenté à la SIAGI ou la SOCAMA par l'établissement bancaire. La décision est prise en collaboration avec la Région.

RÉSOLUTION

Les entreprises proposent leurs problématiques et sélectionnent les solutions innovantes les plus efficaces, qui bénéficient d'un financement de 20 000 € (HT) pour être développées.

- ▼ **C'est un dispositif d'appels à innovations imaginé par la Région des Pays de la Loire, pour permettre aux entreprises du territoire d'accéder aux solutions innovantes les plus performantes du marché et résoudre ainsi leurs problématiques de développement. Chaque année, il y a 4 cycles d'appel à problématique.**

La démarche :

- **Phase 0** : Choix de 4 thématiques en lien avec les pôles de compétitivité associés à la démarche (et leurs feuilles de route technologiques) et en accord avec la stratégie économique régionale
- **Phase 1 : Appel à problématique**
 - **Expression des problématiques (1 mois)**
 - Les ENTREPRENEURS sont invités à exprimer leurs problématiques en lien avec la thématique définie
 - **Sélection des 5 problématiques (2 mois)**
 - 5 ENTREPRENEURS sont sélectionnés et bénéficient alors d'un coaching sur-mesure pour reformuler leurs problématiques en opportunités d'innovation
- **Phase 2 : Appel à solutions**
 - **Candidature des solutionneurs (1,5 mois)**
 - Les SOLUTIONNEURS candidatent sur le site Internet RÉSOLUTIONS, via un dossier de candidature et une vidéo (3 minutes maximum)
 - **Sélection des solutions (0,5 mois)**
 - 3 SOLUTIONNEURS par problématique sont présélectionnés
 - Les 15 solutions sont présentées sous forme de «pitches» lors d'un événement à l'issue duquel les solutionneurs lauréats seront désignés par chaque ENTREPRENEUR
 - Financement de la mise en place de la solution : prime de 20 000 € (HT), versée au SOLUTIONNEUR
- **Phase 3 : Travail en équipe (3 mois)** : chaque équipe a 3 mois pour prouver la faisabilité de sa solution

Prochaine étape :

29 septembre 2017 : Phase 2 – Appel à solutions

Contact

Région Pays de la Loire

<http://resolutions-paysdelaloire.fr/>

6 – APPEL A PROJET

FISAC

Subvention de 20% à 30% de la dépense subventionnable plafonnée à 75 000€.
Dépôt des dossiers avant le 27 octobre

- ▼ **Cette subvention porte sur l'accompagnement de la dynamisation du commerce de proximité en milieu rural, en incitant les entreprises installées ou devant s'installer dans les centres-bourg des communes de moins de 3000 habitants à apporter de nouveaux services à la population locale par la création d'activités nouvelles ou par la modernisation de celles déjà existantes.**

Critères d'éligibilité :

- De manière générale, les activités concourants à favoriser la revitalisation commerciale des territoires ruraux : salon de coiffure, institut de beauté, fleuriste, garage automobile
- Commerces multiservices
- Café restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, ou exerçant une activité complémentaire (épicerie, point de poste, dépôt de pain) et ayant un caractère permanent (10 mois et 5 jours semaines au minimum)
- Stations-services si le CA est inférieur à 1 000 000€
- Maintien du seul ou dernier commerce de son secteur d'activité dans sa commune

Bénéficiaires :

- Entreprise de proximité, sédentaire et non sédentaire
- CA < 1 000 000€ HT
- Surface de vente de moins de 400m²
- **Commerce situé sur les communes de moins de 3000 habitants : Barbechat, La Boissière du Doré, La Regrippière, La Remaudière, Le Pallet, Mouzillon**

Les dépenses éligibles :

- Dépenses d'investissement engagées pour la création, la reprise et la modernisation d'activités commerciales, artisanales et de services :
 - Modernisation des locaux d'activités (façades et vitrine incluses),
 - Aménagement, accessibilité à tous les publics et sécurisation des locaux contre les effractions, y compris via les technologies numériques.
 - Les équipements professionnels y compris les véhicules de tournée alimentaire, le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne et la communication.
- Dépense supérieure à 10 000€ HT

Contact

DIRECCTE des Pays de la Loire

Joseph COEDEL / Régine QUENET

02 53 46 79 82 / 02 53 46 79 83

Joseph.coedel@direccte.gouv.fr / regine.quenet@directte.gouv.fr

7 – DIVERS

PAYS DE LA LOIRE CONSEIL

Subvention plafonnée à 15 000€, maximum 50% HT des coûts de conseil admissibles

- ▼ **Ce dispositif vise à faciliter le recours par les TPE et PME à des conseils extérieurs, en vue d'accompagner des étapes clés de leur développement et de consolider leur prise de décision en termes de croissance et/ou de repositionnement.**

Bénéficiaires :

- Tous secteur d'activité (sauf activités agricoles, d'intermédiation bancaire et immobilière, professions libérales réglementées)
- PME
- situation financière saine et être à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires

Dépenses éligibles :

- l'analyse stratégique, notamment le positionnement produit/marché, la structuration interne, l'intelligence économique, les études de faisabilité économique, le design...
- le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- l'appropriation des usages du numérique à forte valeur ajoutée,
- le développement robotique des process industriels,
- le développement à l'international : identification et sélection de marchés cibles pour le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché,
- la stratégie de levée de fonds,
- les démarches de certification dans les domaines artisanal et commercial

Les coûts « admissibles » sont les coûts des services de conseil (non « récurrents ») fournis par des conseillers extérieurs

Contact

Région Pays de la Loire

Demande en ligne sur : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/action-economique/actu-detaillee/n/pays-de-la-loire-conseil/>

PRESTATION D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

50% à 80% du montant du coût HT retenu avec un plafond d'aide 15 000€ à 24 000€ HT selon la taille de l'entreprise.

- ▼ **Ce dispositif permet de développer des démarches d'action sur les conditions de travail en PME en facilitant le recours au conseil externe. Les entreprises sont aidées financièrement pour conduire avec l'appui d'un consultant des démarches de qualité pouvant se situer dans un ou plusieurs registres : prise en compte des conditions de travail dans leurs projets d'investissement ou leurs évolutions organisationnelles, pratiques de gestion des ressources humaines et de valorisation des compétences, ...**

Bénéficiaires :

- PME (plus particulièrement les entreprises de 20 à 50 salariés)
- situation financière saine et être à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires

Critères d'éligibilité :

- Avoir un caractère innovant et/ou exemplaire au regard de la taille de l'entreprise, de son secteur d'activité, de la nature de la démarche ou du sujet traité,
- Porter un objectif de dépassement des obligations légales en matière de conditions de travail,
- Reposer sur un dialogue social de qualité et la concertation en associant les Instances Représentatives du Personnel et les Salariés,
- Respecter le cahier des charges générique d'intervention proposé par l'ARACT des Pays de la Loire et notamment l'inscription de l'accompagnement du projet par le consultant dans la durée (un an) afin de pouvoir évaluer l'impact des actions,
- Pouvoir être valorisé, les entreprises soutenues acceptent un principe de valorisation de leur expérience sous une ou plusieurs formes adaptées (témoignage, WEB, ...).

Exemples d'actions pouvant être soutenues par la PACT :

Prise en compte des conditions de travail dans un projet d'investissement (intervention d'un ergonomiste, animation de groupes de travail, ...).

Contact

Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail Pays de la Loire

02.41.73.00.22

CHAMBRES CONSULAIRES

Conseils et accompagnement des entreprises par les chambres consulaires (CCI/CMA)

- ▼ **Les chambres consulaires sont des établissements publics aux services des entreprises et des territoires. Vous pouvez les solliciter**

Bénéficiaires :

- L'ensemble des entreprises inscrites au registre de la CCI ou la CMA

L'accompagnement :

- Aide à la création d'association d'entreprise
- Aide à développer votre entreprise à l'international
- Organisation et mise en place de formations personnalisées
- Référent sur l'apprentissage
- Animation de rendez-vous thématique
- Animation des matinées d'information à la création d'entreprise tous les 15 jours
- Animation de réseau d'entreprise thématique (drone, silver économie,...)

Contact

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire Atlantique

Marie Le Saint
Animatrice territoriale
02 40 44 60 82
marie.lesaint@nantestnazaire.cci.fr

Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

Alexandra Moulin
Conseillère territoriale
06 74 96 68 51
amoulin@artisanatpaysdelaloire.fr



POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Service Développement Économique
84 rue Jean Monnet - ZAC de la Sensitive
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Téléphone : 02 51 71 10 17
Messagerie : deveco@cc-sevreloire.fr